



Oln.be



4^e Challenge de la Dyle Indoor

Dimanche 17 mars 2024 dès 11h

**Lieu : Salle d'athlétisme du Blocry,
Place des sports, 1 – 1348 Louvain-la-Neuve**

CLUBS INVITES : CABW, CSDY, RIWA, USBW, ULA, CSF, FCHA, RESC.

Participants invités et épreuves :

- **Rencontres d'équipes d'athlètes minimes à cadets (inscription obligatoire des équipes par le secrétariat de chaque club invité).**
- **60 m TC ouvert aux athlètes des mêmes clubs, sur préinscription par internet.**

Note importante : l'invitation d'un club à l'édition 2024 ne constitue en aucun cas un engagement à ce que ce club soit invité lors d'une édition ultérieure.

Règlement

1) Ce meeting est un 'Intercercles' amical sur invitation. Les épreuves minimes et cadet.te.s sont réservées aux athlètes inscrits par le correspondant de leur cercle. Les épreuves hors match (à partir de scolaires) sont réservées aux athlètes des clubs invités (sur préinscription libre via le site <https://www.beathletics.be/event/F4164/registrations>).

2) Un montant forfaitaire de 100 euros par club sera demandé pour couvrir les participations des équipes minimes-cadet.te.s. Le versement de ce montant est dès lors à effectuer dès que possible sur le compte du CS Dyle n°**BE91 0688 9272 5076**; ce versement officialisera l'inscription du club. En outre, il sera demandé 3 euros/épreuve pour les athlètes à partir de scolaire (épreuves hors match), à payer sur place.

3) Deux officiels seront gracieusement mis à disposition de l'organisation par chaque club invité. Chaque club communiquera également le nom et le numéro de téléphone d'un délégué, qui sera responsable de la composition des équipes, notamment de la désignation d'éventuels remplaçants en cas d'absence des athlètes inscrits, ainsi que de la composition des équipes de relais.

4) Les athlètes des clubs concernés doivent être 'licenciés' (= dossardés) pour la saison 2023-2024.

5) Un même athlète ne peut participer qu'à 2 épreuves maximum + le relais.

6) L'attribution des points se fera comme suit :

- Épreuves individuelles : 2 performances prises en compte par club : 17 pts-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1.
- Relais : 19 pts – 16 – 13 – 11 – 9 – 7 – 5 – 3.
- Bonus de participation aux épreuves : 1 point par participation d'athlète minime ou cadet.te en individuel, qui n'est pas prise en compte dans l'attribution selon les 2 meilleures performances par club; 3 points par participation d'une équipe relais, qui n'est pas prise en compte dans l'attribution selon la meilleure performance par club.
- Prestation des officiels : 19 pts par officiel, avec un maximum de 2 officiels pris en compte.

7) Un seul classement sera établi pour les 4 catégories. En cas d'ex-aequo au classement général, le nombre de victoires en relais départagera les équipes. Si l'égalité subsiste, l'ex-aequo ne sera pas tranché.

8) Les séries seront composées sur base des performances renseignées, qui doivent correspondre à des performances officiellement réalisées; les minimes peuvent renseigner des performances sur 40 m; les cadets et TC peuvent renseigner des performances sur 800 ou 1500 m. Les groupes en concours seront aléatoires. Les séries des relais seront faites sur base d'un classement disponible vers 15h30. Les compositions des équipes de relais seront rentrées au secrétariat par le délégué de club, au plus tard à 15h00.

9) La date limite d'inscription des équipes par les correspondants des clubs est fixée au 14/03/2023 à 21h, via le site <https://www.beathletics.be/event/F4164/registrations>. Les préinscriptions en TC (épreuves hors match) seront également clôturées le 14/03/2023 à 21h, via le même site.

10) Le secrétariat de l'organisateur s'engage à ne diffuser ni discuter d'aucune sélection d'un club invité auprès de ses responsables en charge de la composition de sa propre équipe.

11) Tout cas non prévu sera tranché souverainement par l'organisateur, dans le respect de l'éthique sportive. Le caractère « amical » de la compétition signifie notamment que la réglementation spécifique relative aux championnats Intercercles organisés par la LRBA ou la LBFA ne s'applique pas, ou en tout cas pas automatiquement.

12) Une table de confirmation et une chambre d'appel peuvent être mises en place; ces modalités seront communiquées ultérieurement. Dans ce cas, le passage par ces étapes se fera selon les règles prévues.

Epreuves et nombre de participants max par cercle

<u>Catégorie</u>	<u>Hommes</u>	<u>Dames</u>
MIN	1000, 4x200, 60, HAUT, LONG, PER, POIDS	1000, 4x200, 60, HAUT, LONG, PER, POIDS
CAD	1000, 200, 4X200, 60, HAUT, LONG, PER, POIDS	1000, 200, 4X200, 60, HAUT, LONG, PER, POIDS
TC	60	60

Courses

Pas de limitation du nombre de participants.

Poids et Longueur

Max. 4 participants par club par concours en minimes (2 concours – M et F), max. 3 participants par club par concours en cadet.te.s (2 concours – M et F).

Hauteur

Max. 2 participants par club par concours (4 concours).

Perche – concours mixte

Max. 3 participants par club par concours mixte (1 concours mixte minimes et 1 concours mixte cadet.te.s).

Relais

Max. 2 équipes par course par club – 1 performance prise en compte par catégorie.